

COMPTE -RENDU DU 2^{ème} CONSEIL D'ECOLE DU 3 MARS 2015

Membres présents

Enseignantes : Anaïs Mérault, Catherine Terrom, Valérie Marquier (directrice)

Elus / représentants des municipalités : Muriel Moreau (déléguée Sivom en charge des affaires scolaires), Hervé Serniguet (Maire de Lasserre)

Parents délégués : Nicolas Borde, Valérie Clavel (suppléante), Sandra Laboucarie (suppléante)

ALAE : Laura Cacciuttolo (responsable CLAE école maternelle),

Excusés : Mr Lombardo (IEN circonscription de Colomiers), Valérie Pinel (1^{ère} adjointe mairie de Lasserre)

Ordre du jour :

- Alae

Effectifs : 15 le matin / 76 le midi / 36 le soir

Projets mis en place jusqu'aux vacances de printemps : motricité / sports collectifs, les 5 sens, cirque, arts visuels et éléments naturels. Après les vacances, les enfants participeront à des activités autour du spectacle de fin d'année (ex : kermesse ou spectacle maternelle en rapport avec le thème)

Horaires ALSH (mercredi) : les enfants peuvent être récupérés après le repas (à 13h30), ou de 16h à 18h30.

Inscriptions pour le Centre de loisirs : pour les vacances de printemps, les inscriptions seront clôturées le 20 mars, pour les vacances d'été les inscriptions seront clôturées le 11 juin. Le Centre sera fermé du 10 au 21 août (semaines 33 et 34).

Le Sivom tient à souligner que d'excellents retours sont faits concernant le service d'animation de la maternelle. Les enseignantes apprécient la présence cette année d'un personnel de qualité, sans changement.

Kermesse : cette année le service d'animation souhaite intégrer les enfants en créant une kermesse spécifique à la maternelle, tout en participant toujours à celle de l'élémentaire.

- Effectifs pour la rentrée 2015

GS : 34 élèves déjà inscrits + 1 arrivée prévue = 35 GS

MS : 24 élèves déjà inscrits + 2 arrivées = 26 MS

PS : 5 enfants de Mérenvielle + 15 enfants de Pradère + 19 enfants de Lasserre = 39 PS

Total : 100 enfants.

Les parents de 7 enfants de Lasserre et 3 enfants de Pradère ne se sont pas encore manifestés.

Un questionnaire sera transmis aux familles pour connaître les éventuels départs de PS et de MS.

Le seuil d'ouverture est donc atteint (97 élèves) ; s'il n'y a pas de changement (départs), l'ouverture de la quatrième classe pourrait être officielle lors de la prochaine commission de l'Education Nationale.

- **Alae** : accueil des enfants de moins de 3 ans à la rentrée de septembre 2015.

Directrice : La question de l'accueil des enfants qui n'ont pas 3 ans révolus sur le temps d'ALAE du matin et du soir se pose à nouveau pour la rentrée de septembre 2015.

Les enfants concernés (au moins 13) feront probablement leur rentrée en janvier 2016 seulement, ce qui ne leur fait qu'une demi année de fréquentation scolaire. Ils ne peuvent rentrer le jour de leur troisième anniversaire puisque l'Inspecteur de circonscription n'autorise pas de rentrée en cours d'année (à part au mois de janvier).

Dans le cas où les parents souhaitent une rentrée en septembre, cela nécessite souvent pour eux des emplois à domicile qui sont coûteux pour les familles. Seules certaines peuvent se le permettre ; cela crée une certaine forme de discrimination.

Sivom : Cécile Bijoux (responsable du service animation) étudie les contraintes liées à un tel accueil (recrutement d'un personnel qualifié pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans). Un Conseil syndical aura lieu fin mars ; le Sivom attend le retour de Mme Bijoux pour une prise de décision. Le Sivom est conscient de la gêne occasionnée par cette situation. Les parents doivent garder à l'esprit la nécessité d'alléger les journées des jeunes enfants.

- **Coopérative scolaire** : point financier

Bilan coopératif au 3 mars :

- entrées : 95 € (participation des familles) / photos : 423,90 € / chocolats : 311,13 € / braderie FCPE de novembre : 330 €. Total : 1160,03 €
- sorties : matériel pédagogique, livres, matériel classe (fleurs, anniversaires), 2^{ème} sortie cinéma. Total : 733,69 €

Frais de tenue de compte : 2 x 2,60 €

Solde : 3381,34 €

Le Compte coopérative est très positif. L'équipe pédagogique souhaite réaliser un projet danse avec l'intervention d'une professionnelle pour une présentation d'une prestation des élèves.

- **Sécurité** : Exercice incendie, PPMS

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le vendredi 27 septembre 2014 à 9h30. Mme Couttenier (Maire de Sainte Livrade) était présente. Le temps d'évacuation était de 1min46. Cet exercice s'est déroulé sans problème. Le compte rendu est annexé au compte-rendu du Conseil d'école et a été transmis au Sivom.

Concernant le PPMS, un exercice de confinement a eu lieu le jeudi 5 février 2015 à 9h30. Mme Couttenier était présente. L'exercice s'est déroulé sans incident. Le compte rendu est annexé au compte-rendu du Conseil d'école et a été transmis au Sivom. Nous avons envisagé l'idée de transmettre une information aux familles sur les conduites à tenir en cas de déclenchement d'une telle procédure ; cela sera fait via le cahier de liaison des élèves, à raison d'un document par famille pour économiser du papier.

- **Travaux** : chauffage, entretien des locaux

Directrice : Le Sivom a réglé le problème de dysfonctionnement du chauffage dans la classe de Mme Marquier par l'achat de radiateurs mobiles. La maîtresse et les élèves vous remercient très vivement ! Le problème persiste dans la salle de motricité (il ne fait que 13°C certains jours) ; y a-t-il un équipement prévu pour cette salle ; un équipement plus durable ne peut-il être envisagé pour régler ce problème récurrent lors des périodes hivernales ?

Sivom : des devis sont en cours pour amener des radiateurs fixes supplémentaires mais il n'y aura pas d'investissement excessivement lourd car une réflexion est menée sur l'avenir des locaux. L'objectif est peut-être à terme de rapatrier l'école maternelle, la restauration, voire l'ALSH sur le site de l'école élémentaire. Deux projets sont envisagés :

Projet 1 : restaurant scolaire + classe supplémentaire en modulable sur le terrain de l'école maternelle, côté entrée principale.

Projet 2 : déplacer l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire, en 2 temps (restauration puis école maternelle indépendante de l'école élémentaire).

Questions pour le SIVOM :

- Organisation des **locaux** pour la rentrée de septembre 2015 : 4^{ème} classe si ouverture, cantine, Alae Restauration scolaire : fin décembre 2015, la mairie de Lasserre souhaite récupérer le rez-de-chaussée servant actuellement à la restauration des maternelles. Localisation de la prochaine cantine : réunion la semaine prochaine avec un architecte qui a déjà fait deux études (une sur le site de l'école maternelle, une autre concernant la création d'une salle de restauration sur le site de l'école élémentaire). Le choix sera fait dans les 2 mois à venir. L'équipe pédagogique souligne que les élèves de petite section (surtout en début d'année) sont très fatigués en fin de matinée, et que les intempéries peuvent rendre difficile le déplacement des enfants jusqu'à l'école élémentaire. La mise en place d'un transport est envisagée ; la gestion (montée et descente d'un grand nombre d'enfants, l'attache des ceintures de sécurité, la nécessité de faire deux allers retours) ainsi que l'aspect écologique et la favorisation des transports pédestres sont soulignés par les parents d'élèves et les enseignantes. La création d'une cantine sur le site de l'école maternelle (220 000 €) ou sur le site de l'école élémentaire (100 000 €) représente un coût important pour le Sivom qui ne peut être négligé.

4^{ème} classe : au départ, le préfabriqué de l'ancienne école élémentaire sera réhabilité. Une salle de classe est aussi disponible à l'école élémentaire.

L'équipe pédagogique souligne que la Grande section fait partie du cycle 1 et que le rattachement à l'école élémentaire telle répartition est en désaccord avec la pédagogie de cycles de l'Education nationale ; par ailleurs, l'ensemble du matériel pédagogique et du matériel de motricité sont à disposition à l'école maternelle (le matériel de l'école élémentaire étant inadapté à des enfants de maternelle) ; l'éloignement de cette classe ne permettrait pas d'élaborer de lien avec le reste des autres classes de maternelle (échange de service, décloisonnement, gestion des Activités Pédagogiques Complémentaires) ; cela risquerait de créer un précédent avec une transformation de l'école élémentaire en école primaire ; enfin, le passage à 4 classes permettrait une décharge d'une journée sur la direction de l'école maternelle. Les enseignantes sont fortement opposées à une telle organisation.

L'Inspecteur de la circonscription de Colomiers souligne qu'il attache une importance particulière aux conditions d'accueil des élèves et propose que le Conseiller pédagogique vienne visiter le préfabriqué. Par ailleurs, concernant les Atsems : le Sivom a proposé l'ouverture du troisième poste d'Atsem. Cela a été voté. Le poste de quatrième Atsem n'a pas été évoqué : l'équipe pédagogique demande que cette question soit mise à l'étude puisque le seuil d'ouverture de la quatrième classe est atteint. Il faut souligner la présence de personne déjà qualifiée dans le personnel du Sivom.

- **Accès de l'école** : ouverture des portails en fond de cour le soir.

Directrice : Il avait été décidé à l'unanimité lors du premier conseil d'école que l'accès en fond de cour serait fermé vu la faible fréquentation et les problèmes d'accueil que cela créait. Le Sivom a souhaité revenir sur cette décision et a mis à disposition Mme Leblanc le matin. Concernant une ouverture le soir, la problématique reste la même : les Atsems sont déjà sur des tâches (ménage, accompagnement des enfants rentrant en bus) et ne sont donc pas disponibles. Nous restons également sur l'idée qu'une école ne doit disposer que d'un accès, la multiplicité des accès augmentant les risques. Les enseignantes ont mis en place un accompagnement des enfants le soir avec remise au portail rue Aribaut afin de limiter le temps de stationnement sur le parking. Les enseignantes sont donc opposées à l'ouverture de ces portails en fin de journée.

Sivom : Le Sivom a demandé que le bus ne passe plus rue Aribaut. Cela a été accepté par le Conseil général. Si la décision est prise d'ouvrir les portails en fond de cour le soir, les enseignantes ne seront pas impliquées dans cette organisation.

- **Problématiques de sécurité routière** ;

Stationnement sur l'accès pompiers : Grégory Lenfant a installé des panneaux d'interdiction de stationner devant l'accès pompiers. Cela semble respecté.

Le stationnement est fréquent sur la place réservée (devant le portail) aux personnes handicapées.

L'ensemble du Conseil d'école rappelle que ce stationnement est réservé et ne peut être utilisé à des fins de proximité du portail pour déposer les enfants. Les enseignantes sensibiliseront les élèves au respect de cette place.

Mairie de Lasserre : Les trottoirs rue du Gex : un devis a été réalisé afin d'aménager un trottoir (environ 20 000€). Le maire souhaite inscrire ces travaux au prochain budget d'aménagement.

- **Facturation** de l'**AIC** si l'enfant est malade : Règles depuis l'année dernière : il faut prévenir le lundi de la semaine d'avant pour annuler un repas la semaine suivante. En cas de maladie de l'enfant, les parents paient la restauration scolaire. L'AIC étant liée au repas, la facturation est globale.

- **ALSH** : à quelle heure les parents peuvent-ils récupérer leur enfant ?

Après le repas (13h30) et de 16h à 18h30. La facturation reste sur la demi-journée complète.

- **Transport scolaire** : horaires, fréquentation, information si annulation

Le trajet ainsi que les horaires de passage aux arrêts sont affichés sur les deux portes de l'école, sur le panneau rue Aribaut, ainsi que sur le site de la Mairie de Lasserre.

Concernant les annulations pour des intempéries par exemple, l'annulation par le Rectorat est adressée par mail à l'école et au Sivom. Les collectivités ne sont pas forcément au courant en même temps que l'Education Nationale. De plus, elles sont informées tardivement (fin de soirée) pour le lendemain. Il serait intéressant de voir si le SIVOM peut faire une information par mail ou sms pour prévenir les parents.

De même lorsque l'accompagnatrice est absente et que le transporteur ne peut pas prendre en charge les enfants de la maternelle. Le Sivom : Cette situation ne doit pas se produire, une personne doit-être rattachée pour le remplacement. Si cela se produit, les enfants ne prennent pas le bus le soir mais vont au service ALAE. Ce dernier doit résoudre le problème avec l'appui du SIVOM.

Clôture à 20h